

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2023

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE

4 AU 6 MARS 2023

LIEU

CENTRE BOMBARDIER

.....
HÔTE :

COMITÉ DES JEUX DU QUÉBEC

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA

P-22-006

Modifié le 22 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES.....	3
PATINOIRES	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES).....	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS.....	4
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Règlements de compétition).....	5
INSCRIPTIONS	5
CONTENU DE PROGRAMME.....	5
SUBSTITUTIONS	5
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	5
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS PERSONNELS D'UN ATHLÈTE	6
MUSIQUE.....	7
COSTUMES.....	7
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS	7
AUTRES RENSEIGNEMENTS	8
COVID-19	8
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.....	9
A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF	9
NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)	9
PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)	9
JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)	9
JUVÉNILE COUPLE (G)	9
JUVÉNILE DANSE (H).....	10
B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION	10
C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS	10
D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION	11
E. ADMISSIBILITÉ	11
F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE	11
G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE	11
H. SURCLASSEMENT.....	11
I. SUBSTITUTION (PF - 6).....	12
J. EXCLUSION	12

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Jeux du Québec 2023 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Les règlements qui régissent les Jeux du Québec 2023 s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire régionale, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

La réalisation des Jeux du Québec 2023 sera élaboré selon les règles sanitaires et les restrictions qui seront en vigueur dans la ville de La Pocatière et de la province du Québec au mois d'avril 2023.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnateur aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Alexandre Faucher
514 252-3073 poste 3597
afaucher@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Manon Chartier

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques en chef:

Dany Dégarie
Robert Cadorette
René Perron

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
600 9e Rue Boulevard Desrochers, La Pocatière, (QC) G0R 1Z0	85 x 200 pieds (Glace 1)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Juveniles Dames programmes libre et Juveniles Dames programmes libre ne sera pas permis.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Jeux du Québec 2023 doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de Patinage Canada et respecter le [code de déontologie](#).
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) [Politique d'admissibilité des athlètes pour la finale provinciale des Jeux du Québec](#) :
Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit également :
 - Posséder une adresse permanente au Québec;
 - Avoir son club d'appartenance au Québec;
 - Ne pas être [identifié](#) Excellence par Patinage Québec;
 - Participé à l'épreuve de qualification de la région dont son club d'appartenance est membre ou à l'épreuve de qualification dont le club d'appartenance de sa partenaire est membre en couple et en danse;
 - Être présent en tout temps avec sa délégation.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Règlements de compétition)

- (1) EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le **1^{er} janvier précédent** la Finale provinciale des Jeux du Québec. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.

- (2) EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

INSCRIPTIONS

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux du Québec 2023 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale.

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mercredi 26 janvier 2023 à 16 h. (HNE (UTC-04:00))**

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le 13 février 2023.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 14 février 2023**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

SUBSTITUTIONS

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région de faire les modifications en suivant les Normes de réglementation des Jeux du Québec.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS PERSONNELS D'UN ATHLÈTE

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnées.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Remise obligatoire de deux CD par programme lors de l'accréditation.

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio - **.WAV**).
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à : afaucher@patinage.qc.ca

Après l'épreuve :

Les athlètes pourront récupérer leurs CD après la fin de chaque épreuve. Tout CD qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé

par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

COVID-19

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants des Championnats à la suite de leur inscription, le cas échéant.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Jeux du Québec 2023

JUVÉNILE DANSE (H)

Test requis : Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Être âgé(e)s de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Identification : Être identifié *Espoir* au 15 février 2023

Danses Libre : **H Danse** Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

Extrait : [Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-11 – Entraîneurs / Accompagnateurs](#)

Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, un entraîneur, accompagnateur et personnel médical doit être présent avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.

En tout temps, il doit y avoir deux (2) adultes dans la classe pour la nuit. De plus, il faut s'assurer d'avoir un homme minimum s'il y a des garçons et une femme s'il y a des filles.

Note : Les accompagnateurs/entraîneurs doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus.

Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent respecter la [politique de filtrage de SportsQuébec](#) (PF-23).

C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel à jour émise par Patinage Québec.**

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux du Québec.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et **PATINAGE QUÉBEC**.

E. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédent la compétition.

Tous les athlètes sont pas identifiés au niveau excellence conformément à la politique-22 de Patinage Québec.

F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

SPÉCIFICATION JUVÉNILÉ COUPLE ET JUVÉNILÉ DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix dès leur inscription à la finale régionale en décembre 2021. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire **seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines**. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

H. SURCLASSEMENT

Aucun.

I. **SUBSTITUTION (PF - 6)**

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **PATINAGE QUÉBEC** *avant minuit la journée précédent l'arrivée des participants à chaque bloc.*

Les substitutions avant le 15 février 2023 à **PATINAGE QUÉBEC ET SPORTS QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date du 15 février 2023 à **PATINAGE QUÉBEC ET SPORTS QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

J. **EXCLUSION**

AUCUNE EXCLUSION.